

ATHLETIC PONT-REAN GUICHEN

Site : <http://aprg.fr/>

Contact : ecoleathle@aprg.fr

Règlement intérieur de l'école d'athlétisme 2026-2027

Licence :

- Le tarif de la licence est fixé à 100€.
- Toute licence payée, sauf cas très exceptionnel, ne peut donner droit à remboursement.

Entraînements :

• Horaires :

Samedi 10h30 - 12h00 : salle du COSEC,

Mardi 19h - 20h30 (pour les catégories à partir de minime deuxième année) : piste du complexe sportif Charles Gautier

Mercredi de 15H00 - 16H30 (pour les catégories benjamin et plus) : piste à l'extérieur - Salle du COSEC

- Il y a un seul point de rendez-vous le samedi à l'arrivée et au départ des enfants qui est l'entrée principale de la salle du COSEC.
- Les enfants doivent être déposés **au maximum 10 mn avant le début** de chaque séance. Il est également demandé de ne pas les laisser sans surveillance, et de s'assurer auprès des entraîneurs que la séance a bien lieu.
- Il est demandé aux parents ou personnes ayant en charge de récupérer l'enfant d'être impérativement présents **5 mn avant la fin** de la séance d'entraînement.
- **Il n'y a pas entraînement** pour la ou les catégories qui ont une compétition le même jour ou le weekend, y compris pour les jeunes qui ne participent pas à cette compétition.

Tenue :

- **La tenue de sport doit être adaptée aux conditions météorologiques.** Une paire de chaussures propres supplémentaire est nécessaire, en cas de mauvais temps, pour l'accès à la salle du COSEC. Les athlètes doivent avoir le nécessaire pour effectuer une activité physique (eau, aliments)

Compétitions et rencontres :

- Participation obligatoire. Un effort est demandé à tous afin de concrétiser le contenu des séances d'entraînements. La notion de groupe doit être l'élément fédérateur de ces compétitions : pas d'équipe, pas de compétition !
 - **Compétitions et rencontres obligatoires :**
 - § Championnat départemental en salle, (benjamin à cadets et plus)
 - § Championnat départemental estival sur piste, (benjamin à cadets et plus)
 - § Championnat départemental de cross, (poussins à cadets et plus)

§ Challenge Equip'Athlé (benjamin, minimes)

§ Rencontres Eveil Athlé/Poussins (5 manifestations / an)

§ Interclubs (2 dates) (catégorie cadets et plus)

• Le maillot du club est obligatoire lors des compétitions. Celui-ci sera donné par le club lors de la 1^{ère} rencontre ou compétition de la saison.

• Un co-voiturage sera organisé à chaque rencontre ou compétition au départ de Guichen. Les parents y participeront au moins une fois au cours de la saison.

Catégories saison 2026-2027

Groupe APRG	Catégorie FFA			
Eveil	Eveil	2018	2019	2020
Poussin	Poussin	2016	2017	
Benjamin	Benjamin	2018	2019	
Minimes	Minimes	2012	2013	
Cadets et +	Cadets	2010	2011	
	Junior	2008	2009	
	Espoir	2005	2006	2007

Engagements des parents et des enfants :

1. Lors de l'inscription, les athlètes s'engagent à participer à **au moins 75% des compétitions de leur catégorie mentionnée ci-dessus** (voir chapitre compétition).
2. Les parents autorisant leur enfant à rentrer seul devront fournir une attestation aux entraîneurs.
3. Il est demandé à chacun de respecter l'investissement des entraîneurs et les efforts des autres athlètes. **Les indisciplines et abus notoires seront signalés aux parents.**
4. En cas de participation avec une blessure ou maladie, même légère, les parents doivent informer verbalement ou par écrit les entraîneurs présents.
5. Aussi, lors de l'inscription, vous vous engagez en tant que parent à participer, en fonction des besoins de l'association, à au moins l'une des manifestations suivantes :
 - a. Les compétitions/rencontres de l'école d'athlétisme (assistant jury, responsable d'équipe, responsable d'atelier, covoiturage).
 - b. Les manifestations jeunes dont le club est le club support : cross scolaire de l'OCAS, rencontre/meeting du comité 35 (accueil, logistique).
 - c. Les manifestations dont le club est l'organisateur : 10km de Guichen, Trail du Boël.

Une majoration de la licence sera demandée aux parents qui ne participent pas à l'une de ces manifestations.

En cas d'absences répétées aux entraînements du samedi ou de non-participation chronique aux compétitions et rencontres (citées ci-dessus) sans justification, **le club se réserve le droit de refuser la ré-inscription l'année suivante.**

Prélèvement sanguin / autorisation d'hospitalisation :

• L'acceptation de ce règlement vaut accord pour la réalisation de contrôles sanguins dans le cadre de la lutte contre le dopage. Il vaut également accord pour l'hospitalisation par le club en cas de nécessité médicale.

Communication :

• L'outil principal de communication est la messagerie. Il est demandé de fournir une adresse mail d'au moins l'un des parents et que celle-ci soit consultée régulièrement. Merci de veiller à ce que les courriers des correspondants du club soient autorisés sur vos boîtes mail.

• Un outil secondaire de communication est la messagerie instantanée (type whatsapp). Merci de veiller à consulter ce canal de communication régulièrement.

Je _____ soussigné.e.....père/mère _____ de
.....reconnais avoir pris connaissance du règlement
intérieur et en accepter les termes y compris les engagements requis

Date, Signature